

Montréal, le 8 octobre 2020

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : Décision D-2020-118 rendue dans le dossier R-4117-2020

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision [D-2020-118](#) dans le cadre du dossier R-4117-2020 (*Demande d'adoption de normes de fiabilité (normes CIP-003-8, CIP-005-6, CIP-008-6, CIP-010-3 et CIP-013-1)*).

Par cette décision, la Régie adopte les normes de fiabilité CIP-003-8, CIP-005-6, CIP-008-6, CIP-010-3 et CIP-013-1 ainsi que leur Annexe Québec respective, dans leur version française et anglaise. La Régie fixe également les dates d'entrée en vigueur suivantes :

- 1^{er} octobre 2021 pour la norme CIP-003-8;
- 1^{er} octobre 2022 pour les normes CIP-005-6, CIP-008-6, CIP-010-3 et CIP-013-1.

La Régie retire également les normes de fiabilité CIP-003-7, CIP-005-5, CIP-008-5 et CIP-010-2, ainsi que leur Annexe Québec, et précise la date de retrait de chacune des normes et Annexes Québec devenues désuètes.

Par cette même décision, la Régie accueille la demande de modifications proposées par le Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le Glossaire). La Régie demande au Coordonnateur de soumettre une proposition de modifications au Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre), qui permette de refléter le fait que les automatismes SPS¹ de type III soient visés par les normes de fiabilité à partir de la date de publication de la décision D-2020-118.

¹ Selon la définition du terme, l'acronyme SPS signifie *automatisme de réseau*.

Le 29 septembre 2020, le Coordonnateur a déposé les normes et leur Annexe Québec, une proposition de modifications au Registre, ainsi qu'une version complète du Glossaire, révisées.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452

Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml